

Séance du 10 Décembre 1940

Le dix-neuf cent quarante et le dix Décembre
à vingt et une heures, le Conseil municipal, s'est réuni dans le
lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rogu de Lassus
maire.

Présents: M. M. de Lassus, maire, Bouché, Marigot, adjoint. Barone
Bouabent, Beyret, Dorbessan, Giraudon, Castet, Labayle, Ladère, Tallet.

Absents: Seilhan, Blanchard, Isnard, Quisségu, Azum,
Boudournet, Eychemme.

Budgets divers.

Budgets divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures trente et donne lecture
de l'ordre du jour qui appelle la discussion et l'approbation des
divers budgets soit primitifs soit additionnels.

Examen d'abord du compte administratif du Maire qui se
retire et dont la lecture est donnée par Monsieur Bouché adjoint.

Compte administratif. - Ce compte se chiffre en

Recettes à :
 Dépenses à :
 Budget supplémentaire
 Recettes :
 Dépenses :
 Budget primitif :
 Recettes :
 Dépenses :
 Différence :

Compte administratif du Bureau de Bienfaisance
adopté.

Recettes ordinaires :
 Dépenses :
 Excédent :

Après approbation du Compte de Gestion Monsieur le
 Maire rendu en séance :

Droits de Place. - Lecture est donnée d'une lettre adressée à la Municipalité par
 Monsieur Castet Jules concessionnaire des droits de place.
 Celui-ci demande un abatement de vingt mille francs soit
 deux mille cinq cent francs par mois.

Après discussion, le Conseil Municipal accorde à M. Castet ce
 qui suit : Pour fixer mil neuf cent quarante. -

Abatement de quatorze mille francs au lieu de vingt mille.

Étant entendu que pour l'année mil neuf cent quarante et un
 M. Castet prendrait l'engagement formel d'acquitter la
 somme totale de cent huit mille francs.

En cas où il jugerait que les marchés ont périclité davantage
 Monsieur Castet s'engage à prévenir immédiatement le
 Conseil Municipal et à accepter de celui-ci que soient désignées
 des personnes accréditées pour le contrôle de ses recettes.

Si au contraire, la situation des marchés s'améliorait,
 la Ville se réserve le droit d'augmenter ses recettes.

Communiqué de cette décision sera transmis dans les vingt quatre heures
 à Monsieur Castet.

Secours National -

Est voté une somme de cinq cents francs pour être allouée au
 Secours National.

Service des Eaux. - Lettre Labat préparé au Service des Eaux.

En raison de la hausse des prix des huiles de graissage pour mouvement
 des pompes, Monsieur Labat demande un supplément de salaire
 Le Conseil Municipal demande à M. Labat de vouloir bien justifier
 ses dépenses en présentant les quittances concernant l'achat de ces huiles,
 ce sujet aura lieu la réunion de la Com. des Eaux. Cette réunion

est fixé au Vendredi 17 décembre.

Assistance aux Vieillards, infirmes et incurables

Demandes de secours émanant de :

Augustine Débat : accordé

Maria Tuysigun : accordé

Dore Thérèse (v. Adoue) : accordé

Sabatut - (faillen) : accordé

Affaire Gaujac -

Celui-ci versant au Bureau de Bienfaisance la somme annuelle de mille francs pour indemnité afférente à son titre de Commune demande une diminution de cette somme en raison de la diminution de ses affaires. - Après avis des membres du Bureau de Bienfaisance, le Conseil estime cette réclamation comme injustifiée et maintient par conséquent le chiffre de Mille francs.

Assistance Médicale gratuite

Demande : Barthe Pierre - faillen - accordée.

R. Briabaud

 Roger de Laruy

 H. Cassin